Bretagne Formation Conseil

CENTRE DE FORMATION

Risques Professionnels
Management - Bureautique

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER

novembre 2026

Objectifs :

Être capable de poser, de maintenir et de déposer une signalisation temporaire de chantier en voirie urbaine, sur routes bidirectionnelles et sur routes à chaussées séparées, hors autoroutes et routes express.

Moyens & Méthodes :

Instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8e partie.
Théorie en salle : diaporama, films et animations.
Pratique hors circulation, puis sur voie ouverte si l'entreprise l'autorise.
Documentation remise.
Mise à disposition par l'entreprise d'accueil de :
- une salle
- panneaux, cônes, barrières et supports
- un véhicule de chantier
- une zone hors circulation

Pré-requis :

Être âgé d'au moins 18 ans
Ne pas présenter de contre-indication médicale au travail sur la voie publique
Lire la langue française

Public :

Agents, opérateurs, chefs d'équipe et encadrants appelés à poser ou faire poser une signalisation temporaire de chantier

Durée :

2 jours
Recyclage : 1 jour

Lieu :

Sur le site de l'entreprise ou de la collectivité

PROGRAMME

Formation théorique

- Responsabilités de l'employeur, de l'encadrant et de l'agent ; conséquences d'une signalisation absente ou insuffisante
- Textes de référence et arrêté de circulation
- Objectifs de la signalisation temporaire, risques à l'intérieur du chantier
- Les 4 principes de la signalisation temporaire
- Chantiers fixes et chantiers mobiles
- Consistance de la signalisation
- Adaptation des moyens au type de voie : voirie urbaine, route bidirectionnelle, route à chaussées séparées
- Distances d'implantation selon la chaussée
- Circulation alternée : feux tricolores, piquets K10, panneaux B15 et C18
- Pistes cyclables, trottoirs et zones piétonnes
- Signalisation des personnes et des véhicules
- Balisage d'urgence, de jour comme de nuit
- Chronologie de pose et de dépose
- Surveillance et maintien de la signalisation pendant le chantier
- Documents réglementaires

Formation pratique

- Préparation du chantier : inventaire des panneaux à poser, chronologie de pose et de dépose
- Mises en situation avec le matériel de l'entreprise : voirie urbaine, route bidirectionnelle, route à chaussées séparées, avec ou sans empiétement sur la chaussée, circulation alternée, giratoire
- Pose et dépose d'une signalisation de chantier fixe et de chantier mobile
- Balisage d'urgence : fuite d'eau, arbre sur la chaussée, accident
- Analyse de chaque implantation

Évaluation : quiz en fin de formation théorique, puis évaluation pratique sur des mises en situation réelles.
Validation : attestation de fin de formation remise à chaque participant.
Recyclage : même programme sur 1 jour, pour des participants déjà formés. Recyclage recommandé tous les 5 ans.

Nota : les participants portent un vêtement à haute visibilité fourni par leur employeur. Textes : arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ; instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8e partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié.

Formation non accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, un échange préalable permet d'étudier les adaptations possibles.